

<p>(1) <b>ÉPOUX ou PÈRE</b></p> <p>Prénoms <b>Aurélien</b></p> <p>Nom <b>MUND</b></p> <p>Né (2) le <b>15 janvier 1991</b> à <b>Courcouronnes (Essonne)</b> heures</p> <p>fils (4) de (5) <b>Marc MUND</b></p> <p>et de (5) <b>Isabelle MARCHOIS</b></p>	<p>(1) <b>ÉPOUSE ou MÈRE</b></p> <p>Prénoms <b>Marie Geneviève Hélène</b></p> <p>Nom <b>CHAMPAGNON</b></p> <p>Née (3) le <b>14 mars 1983</b> à <b>Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine)</b> heures</p> <p>fille (4) de (5) <b>Didier Alain CHAMPAGNON</b></p> <p>et de (5) <b>Christiane Marie DORMARD</b></p>
<p>Extrait délivré conforme à l'<b>acte de naissance n°</b> le (6) Mentions marginales (7) <i>L'officier de l'état civil - Sceau (6)</i></p> <p>Extrait délivré conforme à l'<b>acte de naissance n°</b> le (6) Mentions marginales (7) <i>L'officier de l'état civil - Sceau (6)</i></p>	
<p><b>Marriage célébré à Plessis-Trévise (Val-de-Marne)</b> le <b>01 juillet 2023</b> Il a été déclaré (8) qu'un contrat de mariage a été reçu le <b>05 juin 2023</b> par <b>Maitre PITHOIS-GUR Caroline, notaire à Le Plessis-Trévise (Val-de-Marne)</b></p>	
<p>Extrait délivré conforme à l'<b>acte de mariage n°</b> 38 Mentions marginales (7) <i>L'officier de l'état civil - Sceau (6)</i></p>	
<p>(1) Écrire selon le cas « <b>Époux ou Père</b> » ou « <b>Épouse ou Mère</b> ». En cas d'assistance médicale à la procréation réalisée par un couple de femmes, l'identité de la femme qui a accouché de l'enfant est inscrite dans la première rubrique. (2) En cas de double nom de famille, ajouter « <b>1<sup>er</sup> partie : ... 2<sup>ème</sup> partie : ...</b> ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « <b>ancien déclassement conjugal en date du... : ...</b> ». (3) Écrire selon le cas « <b>M</b> » ou « <b>N</b> ». (4) Écrire selon le cas « <b>Fils</b> » ou « <b>Fille</b> ».</p> <p>(5) Prénom et NOM des Parents. Tel qu'indiqué au (1), l'identité de la femme qui a accouché de l'enfant est inscrite en premier. (6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apportés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (8) Compléter ainsi la formule « <b>qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage</b> » ou « <b>ou qu'un contrat de mariage a été signé le... par Mme..., notaire à...</b> ».</p>	